



Déclaration liminaire au CSA du 16/10/2025

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas commencer cette instance sans évoquer la colère sociale qui monte en France depuis de nombreux mois. Les fonctionnaires se sont mobilisés depuis le 18 septembre pour dénoncer cette politique d'austérité notamment le gel des salaires des fonctionnaires et des contractuels dans la fonction publique.

Pour revenir au niveau local, à la DDT, nous aimerions évoquer des éléments qui ne sont pas à l'ordre du jour puisqu'ils nous sont parvenus après la convocation :

Nous avons été alertés sur le registre santé et sécurité au travail par un agent, qui dénonce : un management délétère de son service et un ensemble de dysfonctionnement dans le management. D'autres agents de ce service sont également en souffrance mais n'osent pas l'écrire dans le registre qui n'est pas anonyme. Ce n'est, par ailleurs, pas le seul service en souffrance à la DDT où nous constatons qu'il y a un réel souci de management.

Nous vous demandons de prendre rapidement les mesures qui s'imposent et notamment un accompagnement du CVRH.

Par ailleurs, dans ce service, nous vous rappelons qu'un signalement a déjà été effectué sur la situation d'une collègue en grande souffrance au travail. Faute de mesure mise en œuvre, cet agent a été contraint de muter vers un autre service malgré des missions qu'elle appréciait.

De plus, des nouveaux cadres sont parachutés dans les services avec des missions de management sans avoir été formés en amont. Ce qui crée des risques psycho-sociaux dans les services.

Nos collègues se sentent méprisés, considérant que le travail qu'ils effectuent n'apporte plus aucune plus-value, car ils sont infantilisés.

Tous les agents le savent bien, les sous-effectifs ne sont depuis longtemps plus temporaires mais permanents et structurels.

Une hiérarchie toujours plus sourde à la souffrance des agents et se trouve souvent d'ailleurs elle-même entre le marteau et l'enclume et en grande souffrance. Nous sommes dans une spirale, plus les conditions de travail se dégradent, plus les objectifs se trouvent impossibles à réaliser, et plus nous avons une souffrance au travail et des arrêts de travail.

Chaque agent ou qu'il soit doit bénéficier de l'attention et des actions nécessaires en matière de santé.

A contrario, on voit bien que quand la direction prend les problèmes au sérieux, il y a des choses positives qui se passent ;

Petit retour sur un service qui était en souffrance et qui a mis en œuvre des moyens pour essayer de trouver des solutions à différents problèmes majeurs. En effet un travail en amont avec le CVRH a été réalisé en début d'année, des idées ont émergé, des cafés infos ont vu le jour ce qui a permis de

renforcer une cohésion entre les agents. La hiérarchie s'est remise en question et a progressé sur certaines thématiques, ce qui a permis d'apaiser les tensions et même si tout n'est pas encore réglé, il y a eu de belles avancées et des remises en questions salutaires !

Autre problème récurrent à la DDT : les demandes d'aides matérielles

Nous rappelons que ce sont des aides octroyées par l'État quand les agents du Ministère traversent une période financière très difficile.

Plusieurs agents nous ont fait part de leur mécontentement ou de leur désarroi face à l'assistant social qui leur propose, sans empathie, de voir avec leur mutuelle ou de demander de l'aide financière à leur famille !

Sachez que cette démarche est déjà difficile pour ces agents en souffrance et bien souvent ils ont honte de se retrouver dans une situation financière compliquée, ce sont souvent des agents de catégorie C qui nous ont sollicité pour évoquer ce problème, leur dossier n'est donc jamais proposé à la commission d'aides matérielles puisque l'assistant social les dissuade de le faire ! Ce n'est pas normal, les agents devraient pouvoir déposer leur dossier puisque c'est à la commission d'aides matérielles de juger si l'agent est admissible ou pas !

Cette défaillance de l'assistant social a par ailleurs été évoquée lors de la dernière commission plénière sociale en présence du Directeur de la DREAL. Celui-ci doit intervenir pour ce problème.

Bien évidemment, la CGT sera là pour continuer à défendre les intérêts et les conditions de travail des agents de la DDT.

Merci de votre attention